



# [CAHIER DES CHARGES]

-

## MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN D'EMPLOI DU HAVRE

-

REPONSE AVANT LE 14 DECEMBRE 2016 MIDI (12H)  
PRESTATIONS COFINANCÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE PAR  
L'INTERMÉDIAIRE DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

**Jean-François SAMSON**  
Gérant  
[contact@pole-mobilite.org](mailto:contact@pole-mobilite.org)  
90 rue Gustave Brindeau,  
76600 Le Havre  
M. 02 35 54 32 21  
[www.pole-mobilite.org](http://www.pole-mobilite.org)

## CONDITIONS GENERALES

Le présent cahier des charges est établi pour des actions mobilité à destination des publics en insertion professionnelle sur le territoire du Bassin d'emploi du Havre, à savoir :

- Coordination et animation d'un parcours mobilité
- Mise à disposition de vélo, cyclomoteurs, scooters et les garages self-service ;
- Module de remise à niveau dans le cadre de la préparation au permis de conduire ;
- Auto-école sociale.

Il a pour but :

- Décrire le projet de la SCIC Pôle mobilité du bassin d'emploi du Havre
- Définir les actions attendues de la part de chaque sous-traitant opérateur mobilité ;
- Préciser les objectifs à atteindre dans le cadre de chaque action ;

\*\*\*\*\*

CONDITIONS GENERALES .....	2
Contexte général .....	1
Fonctionnement du Pôle mobilité du bassin d'emploi du Havre .....	4
Le public cible .....	4
La période contractuelle.....	4
Lot 1 : Accompagnement et coordination mobilité .....	5
<a href="#">Lot 2</a> Les services matériels.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<a href="#">Lot 3 et 4</a> Les actions de formation .....	6
Contraintes de la prestation.....	7
Les modalités de réponses à l'offre de service en sous-traitance .....	8

## Contexte général

### La mobilité, un enjeu clé pour l'insertion professionnelle

**L'accélération des activités, la précarisation des emplois, la fragmentation des territoires de la vie quotidienne et du travail** génèrent aujourd'hui de nouvelles formes d'exclusion pour ceux qui n'ont pas les moyens de se déplacer.

Des publics nombreux et variés subissent les conséquences de cette nouvelle donne : allocataires du RSA et des minima sociaux, personnes en insertion, en contrats précaires, en formation, jeunes de moins de 26 ans, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, étudiants et travailleurs pauvres.

- Plus de 20% de la population française connaît des difficultés d'ordre socio-économique qui impactent sa mobilité ;
- Le coût du transport est le **3<sup>ème</sup> poste de dépenses des ménages** et représente **15% de leur budget** ;
- La mobilité est devenue le **2<sup>ème</sup> élément déterminant dans l'accès à l'emploi** (après la formation et devant le logement et la santé).

Le manque d'autonomie dans les déplacements des populations les plus précaires à plusieurs causes :

- Culturelles et psychosociales (manque de connaissance des différents moyens de locomotion existants, difficultés de compréhension et d'appropriation...)
- Financières
- Géographiques (zones inaccessibles/mal desservies, habitations éloignées des bassins d'emploi...)
- D'organisation du travail (horaires atypiques...)

### Les caractéristiques sur le bassin d'emploi du Havre

Sur le bassin d'emploi du Havre, **les difficultés de mobilité ne constituent pas simplement un verrou parmi d'autres, mais bien l'un des principaux facteurs d'exclusion** de l'insertion professionnelle.

**Les difficultés de mobilité s'amplifient continument, car les territoires s'étalent et se compliquent sans cesse, mais aussi parce que le travail se fractionne de plus en plus.** Ces tendances concernent tout le monde, des ouvriers aux cadres supérieurs, mais elles sont d'autant plus excluantes pour certaines catégories sociales.

En effet, **les personnes peu qualifiées habitent souvent dans des quartiers excentrés voire en zone périurbaine de plus en plus éloignée des zones d'emploi** (zone industrielle de la Baie de Seine nécessitant une mobilité jusqu'à Port Jérôme, développement de la zone portuaire s'étalant aujourd'hui jusqu'au pont de Normandie). Par ailleurs, **ces personnes accèdent à l'emploi dans des secteurs pratiquant beaucoup le temps fractionné, le temps partiel contraint ou le travail intérimaire, à savoir des emplois avec souvent des horaires atypiques qui rendent très difficile voire impossible l'usage des transports en commun.**

**Ce diagnostic territorial est aujourd'hui largement partagé** par l'ensemble des acteurs institutionnels de l'emploi (Ville, mission locale, Maison de l'emploi, Pôle Emploi, Cap Emploi, Département) et par les structures d'insertion et de formation du territoire. (SIAE mais aussi les GEIQ, le monde du handicap et de la formation professionnelle). Plusieurs projets ont été étudiés sur le territoire pour répondre aux problématiques de mobilité mais n'ont pas vu le jour faute de financement ou d'opportunité, d'autres actions sont venues répondre ponctuellement aux différentes facettes de la problématique « Mobilité » mais sans offrir une offre globale. On notera

notamment les modules de préparation au permis en liaison avec le dispositif InserVolant (MJC de Duclair).

**Après de nombreuses consultations, forts de ce diagnostic territorial partagé, les SIAE (structure d'insertion par l'activité économique) du territoire, à savoir les deux Entreprises d'Insertion Envie et ODD le Havre et les Chantiers d'Insertion au travers de leur structure de coordination Energies & Caux, ont convenu d'accompagner une étude de faisabilité concernant la création d'un Pôle Mobilité du bassin d'emploi du Havre.**

**En 2010, les communes du Havre, de Gonfreville l'Orcher et de Montivilliers, réunies à l'époque dans un groupe de travail intitulé Projet Mobilité, ont réalisé deux enquêtes par questionnaire auprès de demandeurs d'emploi et de professionnels de l'emploi de leur territoire. 280 demandeurs d'emploi ont répondu au premier questionnaire et 30 conseillers en insertion professionnelle ont répondu au second.**

Pour les demandeurs d'emploi de ces trois communes, les données qui ressortent en premier sont les suivantes :

**64 % des demandeurs d'emploi ayant répondu déclarent avoir déjà « raté » un emploi en raison d'un manque de mobilité. 57 % disent ne pas pouvoir être véhiculés (que ce soit par eux ou par une personne de leur entourage) et seulement un tiers des répondants possède le permis de conduire.**

Le second questionnaire, adressé aux professionnels de l'emploi, a mis en lumière les difficultés de mobilité sur la Zone-Industriale-Portuaire (ZIP), territoire plutôt mal desservi en transports collectifs (lignes et amplitude horaire). **Le constat y est fait que les emplois en horaires décalés sont peu accessibles aux personnes non véhiculées.**

De la même façon, **les différentes concertations avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire, et en particulier les SIAE (structures d'insertion par l'activité économique), ont révélé un même diagnostic : à savoir que le manque de mobilité est un frein considérable à l'emploi, ce qui est particulièrement mis en lumière par le rapport entre taux de possession de permis de conduire et/ou de voiture et taux de chômage, les demandeurs d'emploi étant beaucoup moins nombreux à avoir le permis ou un véhicule. En outre, ces discussions ont montré que l'aspect financier n'était pas le seul obstacle à la mobilité, et que bien souvent, il se cumule avec des difficultés d'apprentissage (maîtrise de la langue...) et/ou psychologiques (appréhensions...).**

## **Le Pôle Mobilité du Bassin d'Emploi du Havre**

C'est dans ce contexte qu'intervient la création de la SCIC SA à capital variable Pôle Mobilité du bassin d'emploi du Havre.

**Les objectifs de la coopérative, dont le champ d'action se limite principalement au bassin d'emploi du Havre, sont les suivants :**

- Contribuer au parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et adultes en difficulté.
- Réduire les inégalités dues au manque de mobilité
- Lutter contre la discrimination liée au manque de mobilité dans l'accès à l'emploi.
- Permettre à des personnes en difficultés sociales ou d'apprentissage de prendre ou reprendre confiance en elles grâce à un accompagnement individuel adapté.
- Apprentissage du respect des règles (signalisation, contrôle technique)
- Accès à l'autonomie
- Lutter contre l'insécurité routière.
- Concourir à éviter la conduite sans permis, sans contrôle technique, sans assurance...

- Diminuer le coût des réparations et de l'entretien
- Faire participer les utilisateurs et les responsabiliser.
- Eviter les réparations de fortune (vidanges « sauvages »)
- Promouvoir le respect de l'environnement par l'utilisation des transports en commun et le partage de véhicules.

### **Nos Valeurs :**

Résolument tournées vers une logique « Economie Sociale et Solidaire », les valeurs globales de ce projet sont les suivantes :

- **Respect de la vie et liberté d'accéder à la mobilité**

Lutter contre la pauvreté, casser un frein à l'employabilité, favoriser le respect de la personne, liberté de se déplacer, droit de recevoir une formation permettant l'accès à la mobilité ou d'obtenir un moyen de déplacement individuel et/ou collectif.

- **Solidarité**

Permettre la reprise d'activité grâce à la possession d'un moyen de déplacement, favoriser le lien social entre les individus, aider les personnes en difficulté de prendre ou reprendre confiance en elles par le biais d'un accompagnement personnalisé et d'échanges positifs, casser les idées reçues sur le manque de mobilité des publics.

- **Démocratie**

Promouvoir un fonctionnement collectif et démocratique grâce à un système de gouvernance participative mise en place par les partenaires du projet. Au travers de cette gouvernance, c'est une nouvelle façon de vivre ensemble et d'organiser la société par l'implication de tous qui est recherchée.

- **Développement durable**

Favoriser une plus grande information et sensibilisation sur les modes de transports moins polluants (partage de véhicules, transports en commun, co-voiturage).

Du fait de la nature de la structure juridique choisie pour l'entreprise (SCIC), sa gestion permettra un fonctionnement démocratique collégial et pluri-partenarial.

Ce choix constitue une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales :

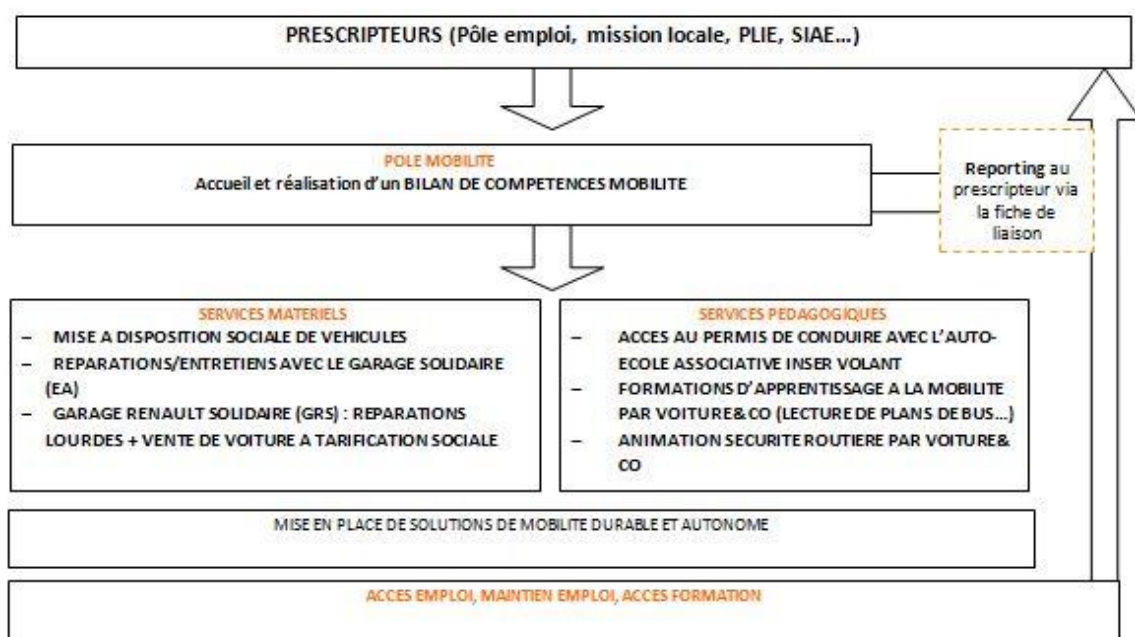
- la prééminence de la personne humaine, de la démocratie, de la solidarité ;
- l'intégration sociale, économique et culturelle ;
- un multi-sociétariat ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà des intérêts particuliers ;
- le droit d'accès à la formation pour ses membres ;
- le droit à la créativité et à l'initiative ;
- la responsabilité dans un projet partagé et actif au sein des réseaux coopératifs, mutualistes et associatifs ;
- la transparence et la légitimité du pouvoir ;
- la pérennité de l'entreprise ;
- des réserves impartageables permettant l'indépendance de l'entreprise et sa transmission solidaire entre générations de coopérateurs.

La société coopérative d'intérêt collectif permet en particulier :

- un sociétariat diversifié réunissant des acteurs pouvant avoir des préoccupations différentes (producteurs, consommateurs, associations, collectivités locales et salariés de la SCIC), selon un fonctionnement démocratique et transparent, répondant à la règle « 1 personne = 1 voix » ;
- un réinvestissement minimum de plus de la moitié (au moins 57,5 %) des bénéfices dans l'objet de la société et sa consolidation, grâce à des sociétaires plaçant l'intérêt général au-dessus de l'intérêt particulier ;
- le plafonnement du montant des intérêts possibles décidés par l'assemblée générale, qui lui confère un caractère absolument non spéculatif, voire non lucratif.

## Fonctionnement du Pôle mobilité du bassin d'emploi du Havre

### Le fonctionnement du Pôle mobilité



### Le public cible

Le Pôle mobilité du bassin d'emploi du Havre accompagne toute personne en **insertion sociale et professionnelle** en agissant de manière concrète sur leur autonomie à la mobilité.

- Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi,
- Publics bénéficiaires du PLIE
- Jeunes de la Mission Locale
- Salariés précaires à temps partiel
- Intérimaires ou salariés en parcours d'insertion par l'activité économique

### La période contractuelle

Le présent appel à concurrence est valable pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016.

## Accompagnement et coordination du parcours mobilité

### Lot 1 : Accompagnement et coordination mobilité

---

Développer les capacités de mobilité physiques et mentales des bénéficiaires afin d'élargir leurs champs d'investigation en vue d'une insertion professionnelle. Il s'agit de :

- Diagnostiquer les potentiels et les problématiques de mobilité d'une personne en insertion sociale et/ou professionnelle
- Faire connaître les différents moyens de déplacements adaptés à l'environnement du public en insertion
- Identifier les freins à la mobilité et développer des stratégies pour les lever par des mises en situation
- Expérimenter physiquement les compétences et capacités acquises
- Orienter vers les services mobilité adapté pour la personne accompagnée

**Volume d'activité prévu :** environ 500 personnes par année

**Modalité de mise en place de l'action :**

- Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2016, orientation par fiche de liaison d'un intermédiaire de l'emploi

**Budget : 105 000 € en 2015 et 130 000€ en 2016<sup>1</sup>**

## Les services matériels

### Lot 2 : Location de véhicules

---

Mettre à disposition des vélos, cyclomoteurs, scooters et des voitures pour permettre aux bénéficiaires de se rendre sur leur lieu de travail. .

**Volume d'activité prévu :** min 700 jours de mise à disposition ou de formation mécanique

**Modalité de mise en place de l'action :**

- Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2016, orientation par fiche de liaison d'un intermédiaire de l'emploi ou une orientation faisant suite à diagnostic mobilité réalisé par SCIC Pôle mobilité du bassin d'emploi du Havre ;
- Établissement du contrat de location de mise à disposition des véhicules ainsi que les avenants ;
- Modalités de prise en main des véhicules par le participant (vérification de la validité du BSR ; du permis, État des lieux du véhicule...) ;

**Budget annuel envisagé : entre 20 000 et 60 000 €<sup>2</sup>**

Le prestataire définira le coût de location et le coût de formation à la journée pour le participant en précisant le coût de facturation à la journée de location effective, à la SCIC Pôle mobilité du bassin d'emploi du Havre et les modalités de facturation au participant à savoir le montant restant à sa charge.

Une facturation mensuelle sera établie et adressée à la Plateforme mobilité, avec le détail du nombre de jours de location effectifs sur le mois, par matériel et par personne.

---

<sup>1</sup> L'enveloppe budgétaire est indiquée à titre indicatif.

<sup>2</sup> L'enveloppe budgétaire est indiquée à titre indicatif.

## Les actions de formation

---

### Lot 3 - Remise à niveau en vue d'un accès à une formation permis de conduire

L'accès au permis de conduire peut être favorisé pour les publics les plus en difficultés dans le cadre d'une préparation spécifique en travaillant les bases en mathématique et raisonnement logique.

Il s'agit d'une formation individualisée en termes de rythme, contenu, durée en fonction des besoins spécifiques de chacun. Préparation moyenne de 35 heures par session.

**Volume d'activité prévu :** min 20 bénéficiaires

**Modalité de mise en place de l'action :**

- Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2015, orientation par fiche de liaison d'un intermédiaire de l'emploi, d'une orientation d'une auto-école ou une orientation faisant suite à diagnostic mobilité réalisé par SCIC Pôle mobilité du bassin d'emploi du Havre ;
- Organisation des sessions formation de préparation au permis de conduire ;

**Budget annuel envisagé :** 8 000 €<sup>3</sup>

### Lot 4 - Le permis

Il s'agit de mettre en place un accompagnement personnalisé et une pédagogie adaptée pour des bénéficiaires qui rencontrent des difficultés dans l'apprentissage du code et de la conduite et pour qui la réussite de leur projet d'insertion professionnelle est conditionnée à l'obtention du permis de conduire.

**Volume d'activité annuel prévu :** environ 1 800h de formation

**Modalité de mise en place de l'action :**

- Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2016, orientation par fiche de liaison d'un intermédiaire de l'emploi ou une orientation faisant suite à diagnostic mobilité réalisé par SCIC Pôle mobilité du bassin d'emploi du Havre ;
- Organisation des sessions formation théorique (code) et de formation pratique (conduite) ;

Les évolutions législatives et réglementaires autour de l'obtention du permis de conduire et particulièrement de l'examen de code éloignent objectivement les populations les plus fragiles de l'obtention de ce précieux sésame. Pour beaucoup, l'obtention du permis nécessitera la mise en oeuvre d'une pédagogie adaptée, complétée si nécessaire par un travail en profondeur sur les savoirs de base.

Le coût de la formation en perpétuelle augmentation est un obstacle souvent insurmontable pour les populations les plus éloignées de l'emploi. Le bassin d'emploi du Havre mérite un lieu pérenne d'apprentissage du code et de la conduite dispensant sa formation dans le cadre d'une pédagogie adaptée.

**Budget : 60 000 € en 2016 et 110 000€<sup>4</sup>**

Le prestataire retenu indiquera les modalités de facturation auprès de la SCIC Pôle mobilité du bassin d'emploi du Havre des heures de conduite et des heures de code réalisées.

Le prestataire retenu indiquera la quote-part de participation financière du participant à cette formation. Cette participation devra permettre une réelle implication de personne

---

<sup>3</sup> L'enveloppe budgétaire est indiquée à titre indicatif.

<sup>4</sup> L'enveloppe budgétaire est indiquée à titre indicatif.



## Contraintes de la prestation

---

### Suivi et contrôle de l'activité des opérateurs choisis

Les prestataires du projet devront obligatoirement collecter les données relatives à chaque participant.<sup>5</sup> Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016.

Pour les actions ayant débuté au 1er janvier 2015, l'ensemble des données relatives aux participants sont à comptabiliser dès le 1er janvier 2015. Les données relatives aux sorties des participants (annexe I du règlement UE n°1304/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relatif au FSE) sont obligatoirement renseignées à la sortie du participant de l'action. Ces données doivent être enregistrées entre le moment où la personne quitte l'action (date de la sortie) et la quatrième semaine qui suit l'évènement. La saisie en dehors de ce calendrier aura pour conséquence l'inéligibilité du participant concerné.

Le prestataire est tenu de recevoir les représentants du gestionnaire (Le Département Seine-Maritime) ou du Pôle mobilité du bassin d'emploi du Havre dans le cadre de visite(s) sur place effectuée(s) en cours d'exécution de l'opération, si celle-ci est réalisée dans les locaux du prestataire. Cette obligation figurera dans le contrat signé entre le Pôle mobilité du bassin d'emploi du Havre et le prestataire de service.

### Respect par le prestataire des obligations communautaires liées au cofinancement FSE

Le prestataire s'engage à indiquer la participation financière du FSE et il doit assurer la publicité de la contribution de l'Union européenne. Toute communication ou publication du prestataire concernant l'opération doit mentionner la participation du Fonds social européen.

Le prestataire doit ainsi respecter le règlement FSE n° 1304/13 précise à l'article 20 que :

- les bénéficiaires s'assurent que les participants à l'opération ont été explicitement informés du soutien assuré par des fonds du FSE ;
- tout document relatif à la mise en œuvre d'une opération, y compris toute attestation de participation ou autre, concernant une opération de ce type comprend, lorsqu'il est destiné au public ou aux participants, une mention indiquant que l'opération a bénéficié du FSE.

---

<sup>5</sup> Un questionnaire d'aide au recueil des données à l'entrée des participants dans une action cofinancée par le Fonds social européen (repris ci-dessous) est disponible

## Les modalités de réponse à l'offre de service en sous-traitance

### Critère de sélection

La SCIC Pôle mobilité du bassin d'emploi du Havre choisit l'offre qu'elle juge économiquement la plus avantageuse selon les critères de jugement suivants :

Valeur technique de l'offre fondée sur le mémoire (70%)

- ✓ La description et disponibilité du matériel ;
- ✓ La connaissance de la situation géographique du territoire ;
- ✓ Le réalisme et la faisabilité des actions présentées au dossier ;
- ✓ La clarté des réponses fournies ;
- ✓ Le respect du cahier des charges ;
- ✓ La qualité de l'offre de services présentée au dossier ;
- ✓ La connaissance du public accueilli ;
- ✓ Développé et présenter une pédagogie adaptés au type de publics avec des tarifs accessibles.

Prix des prestations (30%)

Les organismes souhaitant faire acte de proposition de services, ont la possibilité de se positionner soit sur l'une ou l'autre des offres de service, mais également sur l'ensemble des offres de services selon leur choix.

### CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET ADRESSE D'ENVOI.

Les dossiers de proposition des offres de service sont à adresser au plus tard le 14 décembre 2016 midi (12h) à l'attention de Jean-François SAMSON par mail à l'adresse électronique suivante :

[contact@pole-mobilite.org](mailto:contact@pole-mobilite.org)

Ou à l'adresse postale suivante :

Pôle mobilité du bassin d'emploi du Havre 90 rue Gustave Brindeau, 76600 Le Havre

Tel : 02 35 54 32 21

Les réponses seront apportées aux organismes à compter du 15 décembre 2016 à midi.

### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA OU DES PRESTATION(S)

Les organismes souhaitant faire acte de propositions de services, adresseront un dossier complet de présentation de leur(s) offre(s) détaillées, décrivant la mise en œuvre de la (ou des) prestation(s) de services et comprenant a minima les informations suivantes.

- ✓ La présentation de l'organisme : statut, les intervenants, les expériences, les lieux d'implantation
- ✓ La réalisation des actions : le descriptif de la prestation : pédagogie, matériel, locaux, moyens humains dédiés
- ✓ Le délai et calendrier de mise en œuvre
- ✓ Le coût de la prestation